

Les attentes des consommateurs sont marquées par une évolution croissante des préoccupations liées à l'environnement, à l'avenir de la planète, aux conditions éthiques de production, de transport et de commercialisation des produits. Dans un contexte dégradé du fait de la marchandisation et du capitalisme, se forment des revendications à partir d'aspirations nouvelles.

Des problèmes sont identifiés :

- Etat des ressources (eau, énergie, minéral),
- Effet de serre et réchauffement climatique,
- Effet de l'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires qui sont en vente libre avec les conséquences sur la santé et l'environnement, santé de ceux qui produisent et des consommateurs.

Cette situation fait apparaître des nécessités – comme la préservation des milieux naturels et la sauvegarde des espèces menacées – et amène à formuler des revendications nouvelles telles que le développement du commerce équitable, des produits éthiques, des circuits courts de distribution.

Le développement durable est la conciliation entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Le terme développement durable est aujourd'hui la référence incontournable pour toute politique publique ou privée dont dépend le progrès économique et social.

INDECOSA-CGT milite pour une production et une consommation respectueuse des droits fondamentaux des travailleurs, de leur juste rémunération comme de celle des petits producteurs.

Ces dimensions sociales, sociétales, environnementales et économiques supposent une autre façon de produire et de consommer, soucieuse de l'intérêt général.

Pour INDECOSA-CGT, développement humain durable et consumérisme sont indissociables.

La politique énergétique doit être publique. Le développement d'un bouquet énergétique à faible taux d'émission de CO2 doit s'appuyer sur les atouts du pays,

en l'occurrence la recherche, l'investissement dans les énergies renouvelables (solaire, air, eau, hydrogène...) pour permettre à terme une transition énergétique juste.

Le principe de précaution doit s'appliquer pleinement dans tous les domaines où il y a des risques pour la santé humaine : biodiversité, environnement, Radio Fréquence, nanotechnologies, OGM, nucléaire, etc.

INDECOSA-CGT participe aux actions en vue de réduire la production de déchets, développer leur revalorisation et accroître le recyclage en l'organisant mieux. Il faut diffuser très largement une information publique sur l'impact carbone des produits de consommation courante.

Il faut poursuivre la recherche publique sur les OGM et leurs dérivés en excluant les cultures en plein champ tant que les conséquences n'en auront pas été évaluées.

INDECOSA-CGT doit continuer à revendiquer un véritable étiquetage de la viande provenant d'animaux qui ont consommé des OGM, démarche à étendre aux œufs et au lait.

INDECOSA-CGT réclame le maintien de l'interdiction d'utiliser des hormones et certains antibiotiques dans l'alimentation animale et l'interdiction des produits phytosanitaires hors produits biologiques.

La politique de l'eau doit répondre aux exigences de préservation et de qualité de la ressource et aux besoins des populations. Nous partageons tous les biens qui, comme l'eau sont des biens communs qui ne doivent pas être soumis à la marchandisation. Leur gestion doit être publique.

Nous revendiquons également une quote-part gratuite de la consommation de fluides (eau, électricité, gaz...) par ménage.

Les dimensions sociales et environnementales du développement durable nécessitent un encadrement contraignant avec des textes de portée juridique. Cela ne peut pas relever de chartes ou autres codes éthiques.

Prix et pouvoir d'achat

Une question de dignité.

Le pouvoir d'achat est le principal socle de l'accès à la consommation. La consommation est le principal moteur de la croissance mais ne doit pas négliger les préoccupations d'ordre social, sociétal, économique et environnemental.

La rémunération du travail, partout dans le monde, est une préoccupation quotidienne des salariés consommateurs.

L'accès à la consommation passe par une mobilisation pour des revenus assurant une vie décente et des prix justes.

Comment consommer quand on est exclu, en situation précaire ou que les revenus ne permettent plus de couvrir les besoins essentiels ?

A cause de dépenses contraintes de nombreux ménages ne peuvent plus faire face.

Comprendre les évolutions de la consommation, c'est se donner les moyens d'agir et d'intervenir avec efficacité et de répondre aux besoins et revendications des consommateurs salariés par l'action collective.

Le nombre de pauvres en France a fortement augmenté d'environ 1 million de personnes entre 2004 et 2014, pour atteindre près de 9 millions.

Les causes en sont multiples.

La course aux prix bas contribue au développement du dumping social pesant sur les salaires, l'emploi, développant le chômage et la précarité. Cela renforce l'hégémonie des grands groupes.

LA COURSE AUX PRIX BAS !

Aussi nous devons nous battre sur la question du prix juste respectant la dignité des travailleurs. Il nous faut imposer une transparence dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

- Cela passe par une facturation qui fasse apparaître la part qui revient à chaque opérateur. Nous demandons que 3 niveaux apparaissent clairement : 1/ Les coûts de production (matières premières, rémunérations salariales et investissements pour le développement durable). 2/ Le coût des transports et du conditionnement. 3/ Les coopérations commerciales.
- Il est nécessaire de créer un organisme d'évaluation des relations fournisseurs – distributeurs sous le contrôle de l'Assemblée Nationale. Cet organisme aurait aussi pour mission le contrôle des prix et son suivi permanent. Il pourrait proposer des dispositions de régulation, voire le blocage temporaire des prix. Ce dispositif serait plus efficace que l'observatoire des prix et des marges qui ne fait que des constats.
- Revenir au seuil minimum de 300 m² pour l'autorisation d'ouverture d'une grande surface et au développement harmonieux des commerces de proximité dans les bassins de vie. Redonner un rôle de régulation aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC). INDECOSA-CGT s'oppose à l'ouverture des grandes surfaces les dimanches et jours fériés, et ce quel que soit le secteur géographique y compris dans les zones touristiques.
 - ☑ Redéfinir les modalités de la liste INSEE des produits de première nécessité.
 - ☑ Supprimer la TVA pour les produits de première nécessité.

TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) Pourquoi cet impôt est-il injuste ?

Parce que c'est une taxe dont le taux est identique quel que soit le niveau des revenus. En fiscalité, il existe un principe essentiel. Chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens.

Pour des personnes percevant un revenu équivalant médian (1700 € de salaire), la TVA représente environ la moitié de leurs dépenses fiscales. De plus, ce type d'impôt indirect est très injuste car proportionnellement il pèse moins lourd dans les finances des plus hauts revenus et a contrario plombe le budget des ménages les plus modestes.

Or, en achetant un ordinateur à 600 €, sans vraiment le savoir, nous payons tous 100 € d'impôt. A première vue cela pourrait paraître parfaitement égalitaire (pour un même achat, chacun paye le même montant de TVA). Mais ce n'est pas le cas. Si le consommateur 1 a un salaire de 1400 € mensuel. La taxe représente 7,14 % de son revenu mensuel. Par contre le consommateur 2, qui a lui des revenus de 14000 € par mois, paiera une TVA représentant 0,71 % de ses revenus.

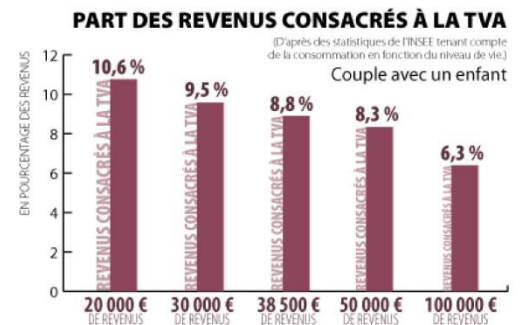
De plus, les plus riches ne dépensent pas l'intégralité de leurs revenus mais ils en épargnent une grande partie, qui n'est donc pas soumise à TVA.

Ainsi, les citoyens ne contribuent pas en fonction de leurs capacités. Plus les revenus des personnes augmentent moins l'effort contributif est important. Il faut réduire le poids de cet impôt

Le poids de la TVA augmente sans cesse dans le budget des ménages et de la nation, ainsi depuis le premier janvier 2014, le taux normal est passé de 19,6 à 20 % et le taux intermédiaire de 7 à 10 %.

Alors que les études se suivent et démontrent l'injustice de la TVA (rapports du Conseil des Prélèvements Obligatoires 2011 et 2015, de l'Institut For Fiscales Studies en 2011, de l'Institut des Politiques Publiques en 2012, de l'OCDE en 2014...) nos gouvernants ne font que la renforcer année après année.

Tout au contraire, il faut immédiatement réduire sa place dans les recettes fiscales, baisser de 5 points le taux normal de TVA et supprimer la TVA sur les produits de première nécessité. Il faut parallèlement réhabiliter l'impôt sur le revenu qui est bien plus juste.



Banque, crédit - Assurance

Au service des salariés

INDECOSA-CGT propose de :

- Mettre en place un pôle public financier au service des droits. Ce pôle devrait être le plus large possible et devrait aller jusqu'à la Caisse d'Épargne. Cette demande repose sur le constat de carence des banques privées actuelles en matière de financement de l'économie en général mais également de réponse en matière de besoins sociaux, notamment pour les plus démunis.
- Ce pôle devrait reposer sur un contrôle démocratique fort des utilisateurs, dont les consommateurs et les salariés.
- Pour éviter de faire porter des risques aux consommateurs-épargnants nous demandons à nouveau une séparation totale de la banque de proximité de la banque spéculative.
- Supprimer les frais de gestion de compte généralisés depuis le 01/01/16, ils ne s'accompagnent d'aucun service supplémentaire souscrit par le client.
- Encadrer davantage le crédit permanent sur le lieu de vente pour diminuer sa part dans le surendettement. Rendre obligatoire la proposition d'un crédit à taux fixe à partir de 500 €.
- Revoir le mode de calcul du taux de l'usure.
- Plafonner drastiquement les commissions d'intervention.
- Plafonner les frais de succession qui peuvent s'élever de 300 jusqu'à 2 000 euros selon les banques.
- Pour les ménages modestes, ouvrir la voie à des découverts autorisés de faible montant à des taux réglementés par les pouvoirs publics afin de limiter les frais d'incidents liés à des découverts de faibles montants présentant un caractère récurrent pour les foyers aux fins de mois difficiles.
- Revenir à un système de prêts sociaux pour favoriser l'accession à la propriété et la rénovation de l'habitat.
- Revisiter la convention AERAS (**s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé**) pour tendre vers une mutualisation totale et permettre ainsi aux malades ou anciens malades d'emprunter sans surcoût.
- Revenir à la centralisation **totale par** la Caisse des Dépôts et Consignation des fonds collectés sur les livrets A afin de répondre au besoin de logements.
- Exiger que 106 milliards d'euros collectés sur les 23,9 millions de livrets de développement durable et solidaire (LDDS), en 2018, ne servent plus à financer des projets de soutien aux énergies fossiles et aux industries toxiques
- Limiter le coût de la tarification bancaire par la création d'un service universel de banque gratuit comme le propose le collectif « Pour un pôle public financier ».
- Revenir exclusivement à des produits d'épargne simples et compréhensibles par tous.
- Éduquer le consommateur sur la banque et le crédit dès l'école.
- Emprunts socialisés pour les personnes de plus de 75 ans. (Achat automobile, entretien habitat et électroménager, etc.).
- Développer de manière très significative le microcrédit personnel accompagné par les travailleurs sociaux (224 millions d'euros d'encours en 2018) dont 85% financent une formation ou un moyen de transport nécessaire à l'emploi.
- Maintenir des services financiers de proximité est indispensable.
- Associer toutes les associations de consommateurs dès 2019 à la réflexion préalable à la renégociation, prévue en 2020, de la mission d'accessibilité bancaire (Livret A) confiée à la Banque postale. Revendiquer auprès de la direction de la Banque postale la participation de l'INDECOSA-CGT au Haut comité de suivi du contrat de service public (au même titre que d'autres associations de consommateurs)
- Elargir à l'ensemble des associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la qualité de membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire présidé par le Gouverneur de la Banque de France (l'arrêté ministériel de 2017 n'a retenu que l'UFC QUE CHOISIR, l'UNAF et CLCV pour représenter les associations de consommateurs).

- Elargir à l'ensemble des associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la qualité de membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire présidé par le Gouverneur de la Banque de France (l'arrêté ministériel de 2017 n'a retenu que l'UFC QUE CHOISIR, l'UNAF et CLCV pour représenter les associations de consommateurs).
- Ouvrir à toutes les associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la participation à l'Observatoire de l'épargne réglementée présidé par le Gouverneur de la Banque de France (aucune association de consommateur n'y figure aujourd'hui)
- Le droit au compte doit être facilité, INDECOSA-CGT demande l'application effective du « droit au compte » aux étrangers sans papiers afin que le revenu de leur travail ne vienne pas abonder l'économie souterraine.
- Il faut une véritable indépendance des « conseillers » pour éviter les « défauts de conseil » et « défauts au devoir de mise en garde », l'intégration des actuels éléments variables objectivés au salaire fixe, l'interdiction des objectifs commerciaux par produits et de toute pression, challenge etc.... pouvant entacher l'objectivité d'une proposition commerciale. Cela devrait permettre d'éviter les risques de surendettement pour les plus démunis.

Nous demandons le retour du secteur mutualiste à ses fondamentaux.

Assurance

- Un service assurantiel de qualité à coût réduit
- Une aide à l'assuré pour remplir une déclaration de sinistre
- Racourcir les délais d'expertises
- Simplifier les procédures pour les prestations les plus demandées
- Réduction du montant des franchises
- Une information permanente sur les contrats souscrits et leurs modalités.
- Versement rapide des indemnisations

La santé

Une question d'égalité

Notre système de santé s'est fortement dégradé. Cette situation a des répercussions directes sur les usagers, que ce soit dans l'offre de soins ou dans la prise en charge.

En ce qui concerne l'offre de soins, on note une diminution considérable du nombre de médecins généralistes et spécialistes dans les territoires ruraux ou dans les Zones Urbaines Sensibles.

Pour les ZUS, cette diminution du nombre de praticiens s'est accompagnée de fermeture de dispensaires qui permettaient à des ménages précaires de se soigner à moindres frais.

Les hôpitaux, quant à eux, doivent faire face, à ce que l'Etat nomme un "endettement" croissant et à des retards considérables dans les investissements nécessaires à la bonne marche des établissements.

Le déremboursement des médicaments ne fait que s'accroître dans le seul but de faire des économies. Les dépassements d'honoraires de certains praticiens se multiplient.

Cette situation a des répercussions immédiates comme renoncer à se faire soigner ou avoir recours à l'automédication.

L'agrément santé **dont nous disposons nous** permet désormais de mieux défendre les usagers. Nous revendiquons une véritable politique de prévention.

INDECOSA-CGT exige :

- La garantie et l'accès gratuit pour toutes et tous à l'hôpital public et à une offre de soin de qualité, lesquels passent entre autres par la suppression de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires)
- Lutter contre la pratique de certains praticiens utilisant à des fins privées le service public hospitalier,
- L'interdiction des dépassements d'honoraires
- L'abandon des franchises médicales,
- Le retour au prix affiché sur les boîtes de médicaments,
- Le respect total du secret médical, interdiction des transferts de données à des sociétés privées
- L'opposition à la tarification à l'acte (T2A)
- Le recours systématique à l'ambulatoire ne doit pas devenir la règle
- De rendre les moyens à l'hôpital pour assurer la continuité des soins de qualité,
- L'abrogation du forfait hospitalier,
- Une meilleure prise en compte des services liés au bien-être des malades : Considérer l'alimentation comme soin à part entière, amélioration de l'accueil et la prise en charge, meilleure communication avec le patient,
- De garantir le droit à mourir dans la dignité,
- De garantir le droit à l'IVG,
- Maintien et augmentation du financement public aux associations de défense du droit des femmes.
- De garantir le droit des patients,

- D'imposer aux médecins, après leurs études, d'exercer sur un territoire donné, en fonction des besoins (5 ans minimum) et d'instaurer un droit opposable pour éviter les déserts médicaux.
- La préservation des centres de santé (sécurité sociale, mutualistes, municipaux...). Ils sont un moyen de lutte contre la désertification médicale et permettent l'accès aux soins de tous, notamment en pratiquant le tiers payant social.

Il nous faut :

- Maintenir une couverture sociale la plus large par la Sécurité Sociale en instaurant la prise en charge à 100 %. Les mutuelles doivent être un complément et non un moyen de désengagement de la Sécurité Sociale.
- Revendiquer l'accès aux soins selon nos besoins et non selon nos moyens
- Renforcer notre activité dans la défense du droit des patients: une défense individuelle avec un appui juridique et technique des adhérents, une défense collective sous forme d'initiatives pour dénoncer les dépassements d'honoraires ou encore manifester pour s'opposer aux fermetures de lits dans les hôpitaux.
- Représenter les intérêts des usagers dans les conseils de surveillance des ARS et des établissements hospitaliers et dans les commissions d'usagers. (CDU...)
- Proposer des actions communes dans les régions avec les associations de patients.
- Réformer le label Communauté Européenne pour éviter l'entrée dans l'Union Européenne de produits dangereux pour la santé et l'environnement.
- Allouer plus de moyens aux services publics pour la surveillance des produits dangereux pour la santé et l'environnement.

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

Site: www.indecosa.cgt.fr E-Mail: indecosa@cgt.fr

Services publics

Pour plus d'efficacité sociale

Les services publics répondent aux besoins des populations et usagers, en particulier pour assurer l'efficacité de l'accès aux droits fondamentaux et constitutionnels (éducation, formation, santé, emploi décent, justice, sécurité, logement, transport, énergie, eau, culture, information et communication) qui fondent les exigences d'égalité et de continuité.

Les politiques publiques constituent, au niveau international, européen, national et local, un enjeu démocratique, social, économique et environnemental, un atout pour la cohésion sociale, pour une transformation sociale et écologique. Leur mise en œuvre nécessite des services publics, des établissements et entreprises publiques modernes, efficaces et gérés démocratiquement.

Outils économiques, de solidarité, de citoyenneté, de redistribution et de cohésion sociale, les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale, ce qui implique de démocratiser leur accès comme leur gestion.

Les organes directeurs des services publics doivent devenir des instances décisionnelles transparentes et démocratiques. Leur composition doit être élargie aux représentants des usagers. Les commissions départementales et locales des services publics doivent devenir des lieux de concertation et d'expression des usagers.

INDECOSA-CGT participe aux campagnes revendicatives, avec les salariés et leurs organisations syndicales, dans les bassins de vie, pour **le maintien**, la renaissance et le développement du service public et sa réappropriation par les usagers.

Nous nous opposons à la marchandisation des services publics.

Les services publics doivent avoir pour objectif la mise en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels :

- Droit à l'éducation et à la formation, droit à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication.
- La réalisation effective de ces droits doit s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : la satisfaction de l'intérêt général, la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers, la péréquation tarifaire, la complémentarité des activités entre services publics, le contrôle public aux citoyens.

La qualité du service public repose sur trois fondements:

- égalité d'accès et de traitement
- continuité (fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire)
- adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers)

Des services publics, des entreprises publiques, répondant aux attentes et besoins des populations et donc à l'intérêt général

5-Services publics , pour plus d'efficacité sociale

indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

En France en 2018 ce sont au moins 13 millions de personnes (7 millions de ménages) qui sont en situation de précarité énergétique.

La loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, énonce une définition légale de la précarité énergétique :

« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Au premier semestre 2019, on note déjà par rapport à 2018 une augmentation des interventions pour impayés (coupures ou réductions de puissance) de 18% pour l'électricité et de 10% pour le gaz (communiqué de presse du Médiateur National de l'Énergie).

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul ...). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir réellement pour l'éradiquer.

Pour INDECOSA CGT le droit à l'énergie est un droit fondamental et aucun-e citoyen-ne doit en être privé-e, quelle que soit la période de l'année.



Pour cela, nous exigeons:

- **La restauration d'un véritable service public de l'énergie**
- **Le rétablissement des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz**
- **L'augmentation du montant du chèque énergie et l'élargissement de son attribution et des dispositions qui l'accompagnent.**
 - Son montant ne correspond pas aux besoins réels de la population.
 - Le chèque énergie n'a bénéficié, sous conditions de ressources, qu'à 5,8 millions de ménages en 2019 et non aux 7 millions de foyers « en précarité énergétique » répertoriés.
 - 25% des personnes éligibles n'ont pas eu recours à ce chèque (absence de déclaration fiscale, pas reçu, procédure trop complexe, mauvaise prise en compte par les fournisseurs...)

- **La participation des fournisseurs alternatifs au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL).**
- **Une énergie reconnue comme produit de première nécessité, bénéficiant d'une TVA à 5.5%** –et non pas à 20% comme un produit de luxe– sur la consommation, l'ensemble des taxes et les abonnements, et ce pour toutes les énergies utilisées pour se chauffer.
- **Le maintien ou le rétablissement des tarifs réglementés**
Pour permettre l'exercice de la "concurrence libre et non faussée", l'Europe exige la suppression des tarifs réglementés de vente fixés par l'Etat pour l'électricité et le gaz (suppression déjà programmée pour le gaz, en 2020 pour les professionnels et en 2023 pour les particuliers). Cela signera la dérégulation totale du marché de l'énergie avec des prix incontrôlables contribuant à renforcer la précarité énergétique. Tous les pays ayant mis fin aux tarifs régulés ont vu le prix du kWh augmenter de 40 à 140%. De plus, cela marquera la fin du service public de l'énergie en tant que bien commun.
- **Le maintien de la péréquation tarifaire**
C'est un dispositif spécifique en France qui permet à tous les usagers de payer le même prix pour un service identique quel que soit le coût de production et de distribution.
- **Un plan gouvernemental et des politiques publiques à la hauteur des enjeux de réhabilitation des logements de qualité thermique déficiente.**
Avec :
 - La mise en place d'un service public de l'efficacité et de la performance énergétique comme partie intégrante du service public de l'énergie.
 - l'avance des frais de travaux pour les usagers qui n'en ont pas les moyens.
- La création de nouvelles filières alternatives aux énergies fossiles. Les énergies renouvelables ont permis une diversification du mix énergétique mais cela reste insuffisant pour tout compenser. L'hydrogène peut représenter une solution d'avenir à condition de surmonter certains handicaps comme son coût élevé. Cela nécessite une intensification de la recherche publique et une production la plus locale possible.
- **Aucune coupure de gaz ni d'électricité ne doit être autorisée, comme la justice en a décidé pour l'eau.**
Toute action nécessite un accompagnement social en amont. En aucun cas une coupure ne pourra être effectuée sans décision de justice ni sans la présence physique de l'opérateur et de l'utilisateur.



INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

Site: www.indecosa.cgt.fr

E-Mail: indecosa@cgt.fr

6-L'énergie, un bien commun indispensable à la vie
indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “



Le logement Un droit inaliénable.



Le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages.

L'activité d'INDECOSA-CGT ne peut pas se limiter aux règlements des litiges avec les bailleurs. Les salariés consommateurs ont des besoins en matière de logement, INDECOSA-CGT doit y prendre sa place aux côtés des autres intervenants et en premier lieu les syndicats CGT.

INDECOSA-CGT revendique :

- *Un logement pour tous avec des plafonds d'accession revus à la hausse pour une véritable mixité sociale*
- *L'abrogation de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (LMLLE), dite loi Boutin.*
- *Le maintien et le renforcement des aides au logement.*
- *Un service public de l'habitat et du logement.*
- *Une politique de maintenance du parc immobilier, la création de postes de gardiens formés garants du lien social et de proximité entre les locataires et le bailleur.*
- *La construction de logements publics sociaux pour permettre de loger le plus grand nombre pour en finir avec les sans logements et les mal-logés, la privation de logement et le mal-logement.*
- *L'encadrement du parc locatif privé pour qu'il rentre lui aussi dans une vraie politique nationale du logement.*
- *La relance d'une politique d'aide à la pierre par les pouvoirs publics.*
- *L'obligation pour toutes les communes, par des amendes véritablement dissuasives, de construire au moins de 25 % de logements sociaux.*
- *Une politique de construction de logements sociaux qui s'inscrive dans une cohérence de territoire (transports, emplois, environnement, service publics).*
- *Un montant du loyer et des charges des locataires qui n'excèdent pas 20% des revenus du foyer.*
- *Le 1% logement prélevé sur la masse salariale affecté dans sa totalité au logement des salariés (actuellement 0,45% pour le logement, 0,45% pour l'APL et 0,10% pour la formation).*

Notre présence chez les bailleurs est un atout : constitution de listes INDECOSA-CGT dans les instances du logement sur l'ensemble du territoire.

Aucune expulsion sans relogement prévu avec un accompagnement social

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

7-Le logement, un droit inaliénable
indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

Les transports

Une nécessité collective

Le déplacement de personnes est un droit fondamental qui confère aux transports un caractère d'intérêt général.

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système du transport. Celle-ci doit être compatible avec le développement humain durable

Une politique nationale des transports doit assurer un aménagement du territoire et un développement économique équilibrés et répondre aux besoins de tous ordres.

Elle doit être pensée en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme.

La création d'un pôle public de transport englobant l'ensemble des opérateurs de transports publics, pour que les services de transports cessent d'être soumis à la loi du marché et pour garantir les obligations prioritaires de services publics en vue de répondre aux besoins de qualité et de sécurité.

Pour INDECOSA-CGT, il faut :

- *Renforcer la présence des usagers et d'INDECOSA-CGT à tous les niveaux pour élaborer et faire évoluer les politiques publiques de transport, notamment en participant aux espaces de concertation et de dialogue social territorial.*
- *Répondre aux besoins sur la base des principes égalité, solidarité, qualité, sécurité.*
- *Imposer des exigences de qualité – sécurité environnementale et sociale dans les contrats des Délégations de Services Publics.*
- *Participer à développer les transports collectifs multimodaux. (Billet unique)*
- *Développer la gratuité des transports collectifs du quotidien, intra et péri urbain, par la mise place d'une carte d'accès. Cela implique le retour à un service public des transports.*
- *Des infrastructures du rail du ressort de l'État (comme le réseau routier) et non pris en compte dans le prix du billet. Exigence de la transparence sur le coût véritable du kilomètre-train.*
- *La mise place des « Cars Macron » ne doit pas compléter ou remplacer le transport ferroviaire qui est un moyen de déplacement sécurisé pour les usagers et respectueux de l'environnement.*
- Un développement des transports collectifs sur tout le territoire dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, pour aller vers la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales.
- Une politique tarifaire attractive et sociale qui rende l'ensemble des transports accessible à toutes et à tous, dans une cohérence nationale.

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

8-Les transports, une nécessité collective

indecosa@cgt.fr

L'eau

Essentielle à la vie

L'eau est un bien commun universel nécessaire à la vie. Tous les habitants de la planète ont le droit d'y accéder librement en qualité et quantité suffisante. L'eau douce que nous consommons est une denrée rare puisqu'elle ne représente que 2,5 % du total de l'eau disponible sur notre planète. Ce bien patrimonial fragile doit être préservé et déconnecté des appétits du marché. Rivière, zones humides, nappes souterraines doivent être protégées et préservées

La gestion privée de l'eau ne dépasse pas les 6 % dans le monde. C'est une spécificité française et anglo-saxonne que de confier la gestion de l'eau à des délégataires privés.

INDECOSA-CGT revendique un grand service national de l'eau qui implique un statut unique des travailleurs de l'eau. Pour cela la responsabilité de sa gestion, de l'organisation de sa production et de sa distribution doit relever de la sphère publique.

INDECOSA-CGT participe aux initiatives qui visent à une gestion en régie publique, tant pour la distribution que pour l'assainissement.

INDECOSA-CGT revendique :

- L'application de la loi interdisant la réduction de débit (lentillage)
- La convergence des tarifs pour assurer la solidarité entre les communes
- Un abonnement gratuit
- Un tarif progressif plus juste socialement et plus vertueux écologiquement puisque favorisant les économies d'eau
- Le prix de l'eau doit revenir à l'eau
- La limitation des puisages dans les nappes profondes (Cénomaniennes)
- La surveillance et l'amélioration de la qualité de l'eau (meilleure information sur la pollution de l'eau)
- Un audit sur l'état des réseaux

Le prix de l'eau est une préoccupation majeure. INDECOSA-CGT se félicite de la décision de la Cour de Cassation d'interdire les coupures d'eau. Cette interdiction devrait s'appliquer à toutes les énergies nécessaires à l'habitat.

Le prix et la qualité de l'eau étant des préoccupations majeures : il faut une transparence dans la fixation des tarifs, une simplification de la lecture des factures.

L'administration doit se doter de moyens lui permettant un contrôle régulier de l'utilisation de l'eau, en particulier le traitement des rejets, par l'ensemble de l'industrie et du monde agricole.

INDECOSA-CGT doit dans la mesure de ses moyens, organiser une présence dans les conseils d'agglomération ou de Métropole et revendiquer une place dans les Communautés de communes.

Selon une étude de l'INSEE publiée en 2014, l'alimentation représente 20,4 % des dépenses de consommation des Français, contre 34,6 % en 1960, où elle constituait le principal poste de dépenses des ménages. Malgré tout, cela reste inégal selon les catégories socioprofessionnelles et selon les revenus des ménages. En effet, plus les revenus sont bas et plus la part consacrée à l'alimentation est élevée. C'est la **loi dite d'Engel**, du nom de l'économiste et statisticien allemand du XIXe siècle Ernst Engel.

Cela tord le cou aux idées reçues qui consistent à présenter la France comme un pays moderne ayant réussi sa transition alimentaire parce que la part consacrée à l'alimentation a globalement diminué.

La qualité des produits est également disparate, notamment pour les produits transformés. Ainsi bon nombre de produits commercialisés en magasin qui sont bon marché présentent des teneurs en sucres et graisses saturées très importantes. Ces produits « bas de gamme » favorisent diabète, cholestérol et obésité.

Pour INDECOSA-CGT, les pseudo-mesures mises en place par les pouvoirs publics sont insuffisantes parce qu'elles travaillent davantage sur les slogans que sur les réalités sociales.

Ainsi, les recommandations du type « mangez 5 fruits et légumes par jour » ne tiennent pas suffisamment compte des revenus des ménages. Comment peut-on faire avec un revenu de 800 euros par mois pour consommer plusieurs fruits par jour ?

Assurément, si nous voulons que le plus grand nombre accède aux bons produits, il faut augmenter le pouvoir d'achat et tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Nous sommes opposés à la relance systématique du pouvoir d'achat par la baisse des prix car elle favorise le dumping social. Nous proposons que, dans le prix final d'un produit, le consommateur puisse avoir

connaissance de la part qui revient au producteur.

Pour les questions d'équilibre alimentaire, il est essentiel de supprimer les produits transformés qui contiennent des quantités trop importantes de sucres, de colorants et d'acides gras saturés (huile de palme, autres graisses végétales...).

Pour des raisons de santé publique, nous pensons que certaines boissons mélangeant sucre et alcool comme les « premix » fassent l'objet de campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, ainsi les boissons dites « énergisantes » doivent être interdites à la vente aux moins de 18 ans.

Nous demandons à l'ANSES de faire une étude d'impact sur la santé de ce type de produits.

En matière d'étiquetage, la prolifération de labels privés au détriment des labels officiels (comme le label rouge, les indications géographiques protégées...) entraîne des confusions pour les consommateurs.

Nous souhaitons qu'une loi encadre davantage certaines pratiques : Il faut éviter au maximum d'assimiler label de qualité et argument relevant du seul marketing (du type saveur de l'année, Grand Jury...)

Nous revendiquons toujours un étiquetage mentionnant la présence d'OGM même à l'état résiduel. Nous demandons la fixation du seuil d'OGM à 0,1 % sur les viandes, le lait et les œufs.

Aujourd'hui cela ne s'applique qu'aux céréales. De nouvelles variétés d'OGM sont actuellement commercialisées et aucune ne bénéficie d'un étiquetage spécifique. Ainsi les VTH (variété tolérante aux herbicides) peuvent être intégrées à notre alimentation sans que nous le sachions. Nous demandons que la directive CE /2001/18 soit appliquée pour les VTH.

En ce qui concerne les relations producteurs-consommateurs, il faut absolument préserver l'identité des AMAP qui relèvent de l'économie sociale et solidaire.

En effet certaines entreprises se revendiquant des circuits courts sont liées à des groupes financiers ou à des chaînes de supermarchés. Nous déplorons cette assimilation et nous demandons en urgence l'établissement d'une norme spécifique « circuits courts ».

Le cahier des charges serait élaboré par les représentants des AMAP, les consommateurs et les partenaires de l'économie sociale comme la Nef, le Crédit Coopératif.

Garantir une alimentation de qualité, saine, accessible à tous.

La mise en place du *nutri score* permet de mieux identifier rapidement (vert, jaune, rouge) la présence de sucres et de graisses. Cela n'indique en aucune manière la présence de phytosanitaires chimiques, de colorants ou d'OGM.

La sécurité alimentaire est un souci permanent des consommateurs, les scandales de la viande de cheval, de viande frelatée ou de lait contaminé nous démontre la nécessité de renforcement des effectifs de la DGCCRF (direction générale, consommation, concurrence et répression des fraudes) ainsi que la création d'un organisme de contrôle européen pour les petits de l'Europe.

Si l'autocontrôle sanitaire reste indispensable, pour son efficacité, des contrôles sanitaires de la DGCCRF sont indispensables.

L'agriculture est en crise : le productivisme s'est accompagné d'un effondrement de l'emploi agricole, de la baisse des revenus des producteurs, de graves préjudices environnementaux et sanitaires et de

l'augmentation pour les consommateurs des prix des produits alimentaires.

INDECOSA-CGT réaffirme son exigence d'une politique nationale et européenne assurant notre souveraineté alimentaire par :

- La constitution de stocks nationaux et européens,
- L'encadrement des marges et pratiques des géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution.

Face au réchauffement climatique, INDECOSA-CGT propose que la France et plus largement l'Europe s'engagent dans la mise en place d'un outil de protection des activités du vivant que sont la terre, la mer et la forêt.

Construire d'autres circuits alimentaires :
INDECOSA-CGT est pour favoriser les productions locales et les circuits courts. Elle a l'exigence de réduire, voire de faire disparaître, les systèmes d'élevage intensif et de mettre en œuvre des pratiques d'élevage contribuant à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et au respect de la vie animale.

INDECOSA-CGT milite pour la suppression des produits phytosanitaires d'origine chimique et leur remplacement par des équivalents naturels.

INDECOSA-CGT agit également contre l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. Elle demande le renforcement des règles contraignantes assurant la protection de la santé des consommateurs et de l'environnement.

Mondialisation de la production et des échanges: Choix et préoccupations nouvelles pour les consommateurs

Le champ de la consommation s'élargit, le commerce au-delà des frontières est en pleine expansion. Les moyens modernes de communication, de transport, ouvrent de nouvelles possibilités pour les consommateurs et, de fait, cette marchandisation internationalisée comporte des risques d'abus plus grands.

L'ensemble des décisions prises en Europe ou dans le monde touche les salariés, les citoyens et donc aussi les consommateurs.

Nous sommes confrontés à des réalités nouvelles et/ou en pleine mutation dont :

- Les échanges et achats qui se développent au delà des frontières et la multiplication des litiges où le droit communautaire doit prendre une place majeure.
- L'enchevêtrement de plus en plus complexe du consumérisme aux défis environnementaux de développement durable et sociétal.
- La sécurité, la qualité et la traçabilité des produits.
- Les délocalisations.

INDECOSA-CGT doit développer son activité Européenne et internationale. Pour cela INDECOSA-CGT a la responsabilité d'informer, de faire connaître et d'aider les associations départementales, les militants et adhérents à intégrer ces enjeux à leur niveau.

Etre présent en Europe et dans le monde pour y porter les intérêts des consommateurs vers les professionnels et institutions nécessite investissement, coopération et moyens.

Pour ces raisons INDECOSA-CGT a créé, fin 2009, l'ECU (European Consumers Union), avec des associations de 13 pays. Le manque de moyens à mettre en commun au sein de l'ECU freine la construction d'une activité pérenne, notamment auprès du parlement européen et de ses commissions. Une nouvelle assemblée générale de l'ECU s'est tenue en mai 2017 à Bruxelles avec pour objectif de relancer son activité. INDECOSA-CGT occupe une vice présidence.

La réglementation française sur la consommation dépend très largement des décisions prises au niveau européen. L'évolution du droit français est essentiellement liée à la transposition des directives et autres règlements et recommandations européennes.

Notre activité, réactivée, en Europe et au-delà, a permis de travailler avec l'espace Europe Inter de la CGT, Emergences (entreprise de formation) et des ONG comme Peuples Solidaires ou des collectifs comme Ethique sur l'Étiquette.

Universalité, mondialisation de la production et des échanges

Nos objectifs :

- *Poursuivre le développement de l'ECU.*
- *Développer notre participation dans le cadre de projets européens en partenariat avec des membres de l'ECU, la CGT, des ONG et autres partenaires associatifs portant les mêmes revendications. INDECOSA-CGT, en lien avec La FNME, a adhéré et intégré le Conseil d'administration de l'ONG international Droit à L'énergie SOS Futur*
- *Développer notre activité vers les relations Internationales, notamment dans le cadre de campagnes avec partenariat sur les questions de consommation, d'environnement et de Santé*
- *Utiliser tous les moyens dont nous disposons pour traiter l'activité européenne et internationale, notamment juridique et linguistique « technique ».*

INDECOSA-CGT s'opposera aux traités commerciaux internationaux (CETA, TAFTA ...) qui remettent en cause les normes de protection des consommateurs, les droits sociaux et environnementaux.

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'**IN**FORMATION ET LA **DEF**ENSE DES **CON**SOMMATEURS **SAL**ARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

11-Mondialisation de la production et des échanges:
Choix et préoccupations nouvelles pour les consommateurs.
indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “